



# CONCOURS D’AFFICHE

## Changez d’air !

### RÈGLEMENT 2017/2018

#### **Article 1 : Présentation**

S’inscrivant dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement de la Région Nouvelle-Aquitaine, le concours d’affiches « Changez d’air ! » sensibilise les enfants et les parents sur les problèmes de santé liés à la pollution intérieure.

En Limousin, le concours d’affiche « Changez d’air ! » est organisé par la Mutualité Française Limousin, organisme régi par le code de la Mutualité, dont le siège social se situe 39 avenue Garibaldi, 87000 Limoges. Il est soutenu par les acteurs locaux et régionaux (*DREAL et ARS*), en partenariat avec le Rectorat de l’Académie de Limoges.

#### **Article 2 : objectifs du concours**

Le concours a pour objectif de sensibiliser des scolaires de 9 à 11 ans à la qualité de l’air intérieur. Il s’inscrit dans le cadre du programme de cycle 3.

La planète Terre. Les êtres vivants dans leur environnement (Identifier des enjeux liés à l’environnement)

Matière, mouvement, énergie, information (Décrire les états et la constitution de la matière à l’échelle macroscopique.)

**Le thème « Changez d’air ! » invite les jeunes à illustrer graphiquement leur représentation de la qualité de l’air intérieur et de son impact sur la santé.**

**L’ensemble des productions donnera lieu à une exposition.**

**Le meilleur projet, sélectionné par un jury, sera utilisé comme visuel afin de créer une affiche.** Les décisions du jury seront sans appel.

Cette affiche sera :

- Utilisée pour promouvoir l’exposition de toutes les réalisations graphiques lors de l’édition 2017-2018 du concours ;
- Imprimée puis envoyée à l’ensemble des écoles participantes et aux partenaires du concours.

L’ensemble des réalisations sera visible sur le site Internet des porteurs du concours.

#### **Article 3 : Candidats**

Le concours est ouvert - sur l’ensemble **des 3 départements limousins - aux classes de cycle 3 d’écoles primaires et élémentaires de l’Académie de Limoges.**

La participation est gratuite. L’inscription s’effectue par envoi par mail du bulletin d’inscription avant le vendredi 24 novembre 2017 à [fventenat@mutualitefrancaiselimousin.fr](mailto:fventenat@mutualitefrancaiselimousin.fr).

La production peut être individuelle ou collective. **Chaque classe envoie un seul et unique projet.**

Plusieurs classes peuvent s’inscrire dans une même école.

**Une séance pédagogique en classe sur la qualité de l’air intérieur sera proposée aux deux premières classes inscrites au concours, par département. Cette séance pédagogique sera animée par le service « Promotion de la Santé » de la Mutualité Française Limousin, avec éventuellement l’appui de partenaires associés sur la thématique.**

NB : La DREAL Nouvelle-Aquitaine peut mettre à disposition des classes, un moniteur "pédagogique" afin de mesurer en temps réel trois paramètres importants du climat intérieur d’une salle de classe : la température ambiante, le taux d’humidité relative et la concentration en dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).



#### **Article 4 : modalités de candidature**

Les projets devront répondre aux critères de composition d'une affiche.

- **Le slogan « Changez d'air ! » devra impérativement apparaître.**
- Les projets seront réalisés au format portrait.
- Tous les projets devront obligatoirement être fournis au format A3 (pour une exploitation au format affiche 40x60 cm).

Toutes les techniques disponibles pour la réalisation d'une affiche sont autorisées. Des écritures peuvent apparaître sur l'affiche uniquement si elles sont conçues par les élèves.

Sont exclus : les travaux réalisés à partir de cahier de dessins, l'emploi de crayons de couleurs, les matières en relief.

Toute œuvre réalisée sur un format numérique doit respecter les critères suivants :

- Fichier jpeg ;
- 600 dpi (ppp) ;
- CMJN (Cyan, Magenta, Jaune, Noir) scanné à 100 %.

En cas de montage de photographies représentant une personne physique, le projet devra être accompagné de l'acceptation écrite de celle-ci pour la diffusion de son image dans le cadre du concours, signée de la personne concernée et accompagnée d'une photocopie de carte d'identité comportant cette signature, ou de ses parents si cette dernière est mineure (modèle d'acceptation écrite joint en annexe, à utiliser obligatoirement).

Les images ou photographies prises sur internet doivent être libres de droit.

**Au dos de chaque projet** doivent obligatoirement figurer les éléments suivants :

- Le nom et l'adresse de l'école ;
- La classe et le nom de l'enseignant ;
- Les prénoms et noms de toutes les personnes ayant participé à la création du projet ;

**La fiche d'autorisation**, permettant aux porteurs du concours d'utiliser les projets, doit être dûment remplie et jointe à l'envoi.

Tout projet ne comportant pas toutes ces informations sera refusé et ne pourra pas participer au concours. L'affiche est à envoyer avant **le lundi 12 février 2018** (cachet de La Poste faisant foi) à l'adresse suivante :

**MUTUALITÉ FRANÇAISE LIMOUSIN**  
**Concours Changez d'air 2017**  
**15-17 Place des Bancs**  
**87000 Limoges**

Dans le cas d'une création sous format numérique, elle est à envoyer **avant le lundi 12 février 2018 minuit**, à l'adresse mail suivante : [fventenat@mutualitefrancaiselimousin.fr](mailto:fventenat@mutualitefrancaiselimousin.fr)

**Contact téléphonique pour tout complément d'information : 05 19 99 25 17**

#### **Article 5 : calendrier**

Le concours est ouvert à compter d'octobre 2017. Les projets doivent parvenir à la Mutualité Française Limousin avant le **lundi 12 février 2018**, le cachet de la poste faisant foi.

#### **Article 6 : sélection des projets par un jury**

Un jury composé des porteurs du concours : DREAL, Mutualité Française Limousin, ARS, le Rectorat de l'Académie de Limoges et d'enseignants d'arts plastiques, ainsi que d'éventuels partenaires qualifiés associés au projet. **Il désignera l'affiche gagnante au cours du premier trimestre 2018.** La décision du jury est définitive et sans appel.



**Article 7 : remise officielle**

Une remise officielle de l’affiche lauréate aura lieu dans l’école juste avant la semaine européenne du développement durable (1<sup>ère</sup> semaine de juin 2018) en présence du Maire, des Fédérations de parents d’élèves, représentant du rectorat de Limoges et des porteurs du concours.

**Article 8 : lots**

Tous les élèves qui participent au concours, bénéficient d’un lot de remerciement en lien avec la thématique. Ce lot sera expédié après la désignation de l’affiche lauréate par le jury.

**Article 9 : droits d’auteurs**

Les participants garantissent qu’ils sont titulaires des droits d’auteur de la maquette envoyée, c’est-à-dire qu’ils autorisent la représentation gratuite de leur œuvre dans le cadre de ce concours, et pour toute communication non commerciale des porteurs du concours.

**Article 10 :**

Les personnes et les écoles dont les projets auront été déposés, autorisent la citation éventuelle de leur nom ainsi que l’enregistrement et la parution de leur image et de leurs logos sur tout support d’information (notamment supports écrits, audiovisuels, et électroniques y compris Internet, Intranet et Extranet) édité par les porteurs du concours.

**Article 11 :**

La participation à ce concours implique l’acceptation du présent règlement.

La Mutualité Française Limousin se réserve le droit de modifier, reporter, ou annuler le concours. Conformément à la loi dite Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 (articles 27 et 34), les participants au concours bénéficient d’un droit d’accès, de rectification et suppression des données les concernant recueillies dans le cadre du présent concours. Toute demande doit être formulée par écrit courriel à la Mutualité Française Limousin en lien avec la Mutualité Française Poitou-Charentes à l’adresse : [communication@mfpc.fr](mailto:communication@mfpc.fr)



# ANNEXE 1

## CONCOURS D’AFFICHES 2017

### *Changez d’air !*

#### ***Fiche technique***

##### **Contraintes :**

- L’affiche devra être lisible et visible pour être exposée dans des lieux stratégiques (ex : Halls d’accueil du Rectorat, bibliothèque de l’école, ...)
- Vous veillerez bien au choix des couleurs, de composition, de titre et d’images.
- Format A3 et portrait imposé.
- Techniques libres (collage, peinture, encre, dessin, feutres...) dont la réalisation numérique sous réserve du respect des critères mentionnés page 2
- L’utilisation de photographie ou d’image est permise sous réserve que celles-ci soient libres de droit ou accompagnées de l’acceptation écrite de diffusion de son image (cf. annexe 2, dûment remplie).
- Date limite de dépôt des affiches : **lundi 12 février 2018**

##### **Les informations suivantes devront obligatoirement figurer sur l’affiche :**

- Le slogan « Changez d’air ! »
- Au dos : le nom et l’adresse de l’école, la classe et le nom de l’enseignant, les prénoms et noms de toutes les personnes ayant participé à la création du projet.

##### **Critères de sélection de l’affiche :**

###### **Adéquation du message à l’objectif visé /5**

Illustrer graphiquement vos représentations de la qualité de l’air intérieur et de son impact sur la santé.

###### **Qualité graphique /5**

Le ou les techniques choisies et leurs maitrises

###### **Clarté et lisibilité du message /5**

Compréhensible par tous

###### **Originalité de l’œuvre /5**

Imagination, Esthétisme



## ANNEXE 2

# CONCOURS D’AFFICHES 2017

## Changez d’air !

### FICHE D’AUTORISATION

#### AUTORISATION DU TUTEUR LEGAL :

Je soussignée,

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....  
.....

Téléphone : .....

Courriel : (*facultatif*) .....

J’autorise les porteurs du concours, cités ci-dessus, à utiliser pour sa communication non commerciale : toutes œuvres réalisées par mon enfant, ....., dans le cadre du concours d’affiches **Changez d’air !**, toutes photos de lui, toutes images et cède gracieusement les droits de représentation et de reproduction de son œuvre ou de l’œuvre à laquelle il participerait.

Date :

Signature : (précédée de la mention « lu et approuvé »)